

### Dépenses d'investissement des administrations publiques

L'investissement public peut améliorer la productivité et promouvoir la croissance économique, tout en favorisant le bien-être de la société. De nombreux types de dépenses des administrations publiques constituent des investissements, comme les achats d'infrastructures de transport, d'infrastructures énergétiques, les bâtiments comme les établissements d'enseignement ainsi que les systèmes informatiques des hôpitaux, les systèmes de défense et les actifs incorporels. Les investissements des administrations publiques comprennent souvent les achats effectués pour mettre en œuvre des politiques sur le long terme, comme les investissements dans les infrastructures d'énergies vertes dans le but de soutenir l'action sur le changement climatique.

En 2019, les dépenses d'investissement des administrations publiques ont atteint une moyenne de 3.3 % du PIB dans les pays de l'OCDE. Ces dépenses représentaient entre 1.3 % du PIB au Mexique et 6.3 % du PIB en Hongrie. Sur les 10 pays qui consacraient la plus grande proportion du PIB à l'investissement, 5 étaient des pays de l'Europe de l'Est en partie grâce aux fonds structurels de l'UE. En 2019, c'est la Hongrie qui présentait le niveau d'investissement le plus élevé de la zone OCDE, ce qui s'explique à la fois par l'aide des fonds structurels de l'UE et par l'existence de projets d'investissement à financement national dans les domaines du transport et des télécommunications. En 2020, les dépenses d'investissement des administrations publiques (en proportion du PIB) ont augmenté dans 25 des 26 pays pour lesquels des données sont disponibles (graphique 2.32). Cela peut refléter les investissements dus au COVID-19, ou pourrait être le résultat du PIB diminuant plus rapidement que l'investissement en 2020.

L'investissement des administrations publiques en proportion de leurs dépenses a diminué, et il semble qu'il ait encore baissé en 2020 (graphique 2.33). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, l'investissement des administrations publiques en proportion de leurs dépenses est passé de 9.3 % en 2007 à 8.1 % en 2019. Pendant cette période, l'investissement des administrations publiques en proportion de leurs dépenses a baissé dans 21 des 36 pays membres de l'OCDE. Il semble que cette tendance ce soit accélérée en 2020. L'investissement des administrations publiques en proportion de leurs dépenses a baissé dans 19 des 26 pays pour lesquels des données sont disponibles. Toutefois, cela ne doit pas nécessairement être interprété comme indiquant que les administrations publiques réduisent activement l'investissement public. Cela s'explique plutôt par l'augmentation très rapide des dépenses publiques en 2020, en raison de la mise en place de mesures d'aide au revenu et d'autres mesures de riposte à la pandémie de COVID-19.

En 2020, la proportion des dépenses d'investissement ayant été gérées par l'administration centrale a augmenté dans 20 des 27 pays pour lesquels des données sont disponibles (graphique 2.34). La ventilation des dépenses d'investissement entre les différents niveaux d'administration varie largement selon les pays, et elle est encore plus grande que le pays est fédéral ou non. En 2019, dans les pays de l'OCDE, 40 % des investissements publics en moyenne ont été réalisés par des administrations nationales, et environ 30 % par les administrations d'États fédérés et 30 % par les administrations locales. Toutefois, les administrations d'États fédérés n'ont réalisé des dépenses d'investissement que dans 9 des 37 pays Membres de l'OCDE. Dans 20 des 37 pays Membres, l'administration centrale représentait plus de 50 % des investissements publics. En règle générale, dans les pays plus centralisés, l'investissement public est principalement géré par l'administration nationale (par exemple en Turquie, en Hongrie et au Royaume-Uni), tandis qu'il est principalement

géré par les administrations locales et d'États fédérés dans les pays à structure plus décentralisée (par exemple le Canada, la Belgique, le Mexique, l'Espagne).

#### Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale (SCN)* ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir l'Annexe A pour plus de précisions). L'investissement des administrations publiques correspond à la formation brute de capital et aux acquisitions, moins les cessions d'actifs non financiers non produits. La formation brute de capital fixe (appelée aussi investissement fixe) est la principale composante de l'investissement ; dans les administrations publiques, il s'agit surtout des infrastructures de transport, mais aussi des immeubles de bureaux, des logements, des établissements scolaires, des hôpitaux, etc. Dans le cadre du SCN 2008, les dépenses de recherche-développement sont aussi prises en compte dans l'investissement fixe. La somme des investissements et des transferts en capital constitue les dépenses en capital des administrations publiques. Celles-ci se composent de l'administration centrale, des administrations des États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les administrations des États fédérés n'existent que dans les neuf pays Membres de l'OCDE à structure fédérale : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (pays considéré comme quasi fédéral), les États-Unis, le Mexique et la Suisse.

#### Pour en savoir plus

Fournier, J.-M. (2016), « The Positive Effect of Public Investment on Potential Growth », *Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE*, n° 1347, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/15e400d4-en>.

OCDE (2019), *OECD Economic Surveys: Hungary 2019*, Éditions OCDE, Paris, [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-hun-2019-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2019-en).

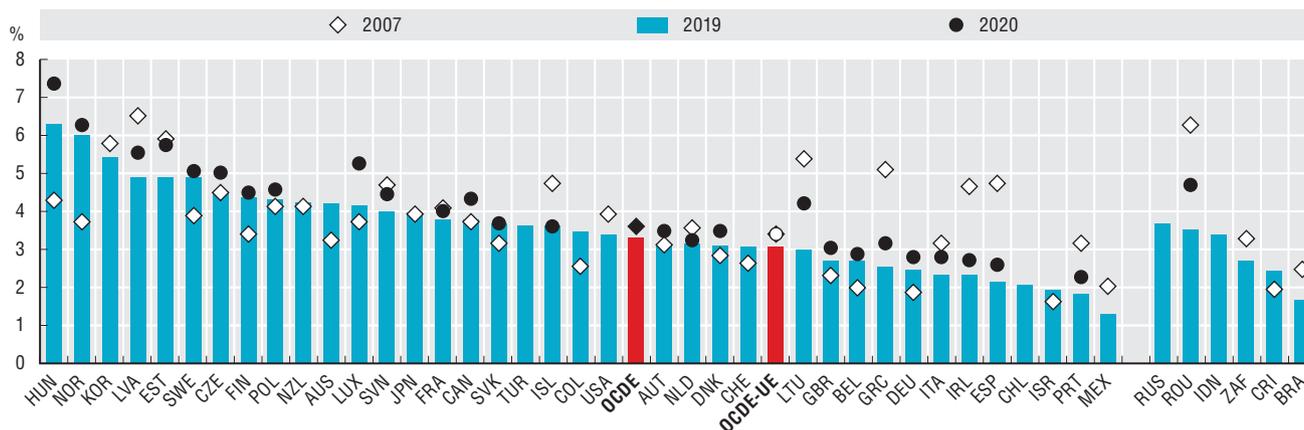
#### Notes relatives aux graphiques

2.32 et 2.33. Les données sur le Chili et la Turquie ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE car il manque des séries chronologiques. Les données relatives au Japon, au Brésil et à la Russie portent sur 2018 et non 2019.

2.34. Les données sur le Chili et la Colombie ne sont pas disponibles. Celles sur la Turquie ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE car il manque des séries chronologiques. Les administrations locales sont comprises dans les administrations des États fédérés en ce qui concerne l'Australie et les États-Unis. Il n'existe pas de régime public d'assurance sociale en Australie. Aux États-Unis, en Irlande, en Nouvelle-Zélande, en Norvège et au Royaume-Uni, les administrations de sécurité sociale font partie de l'administration centrale. Les données relatives au Japon portent sur 2018 et non 2019.

G.23 (Dépenses d'investissement des administrations en proportion de l'investissement total, 2007 et 2019) est disponible en ligne à l'annexe G.

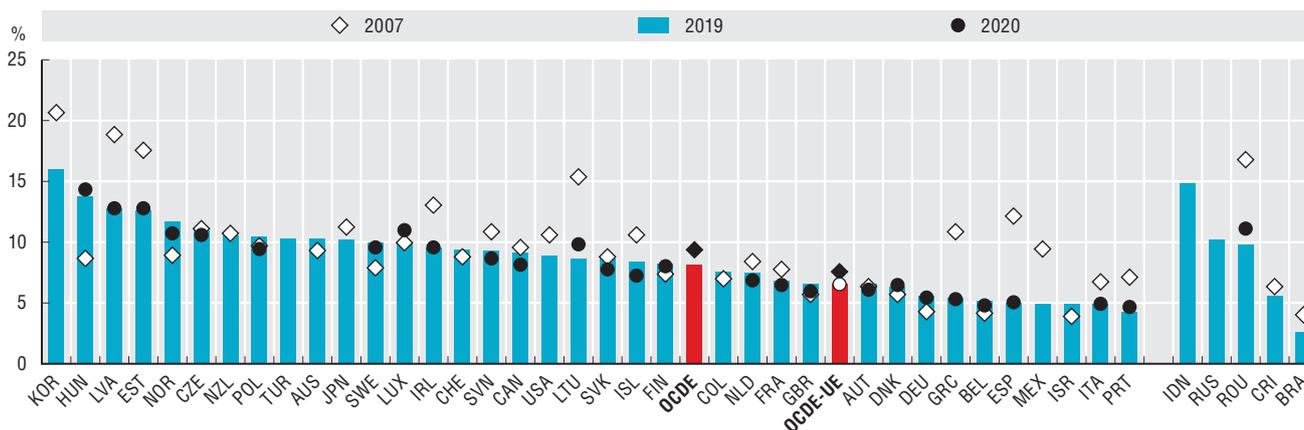
2.32. Investissement des administrations publiques en pourcentage du PIB, 2007, 2019 et 2020



Sources : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934262961>

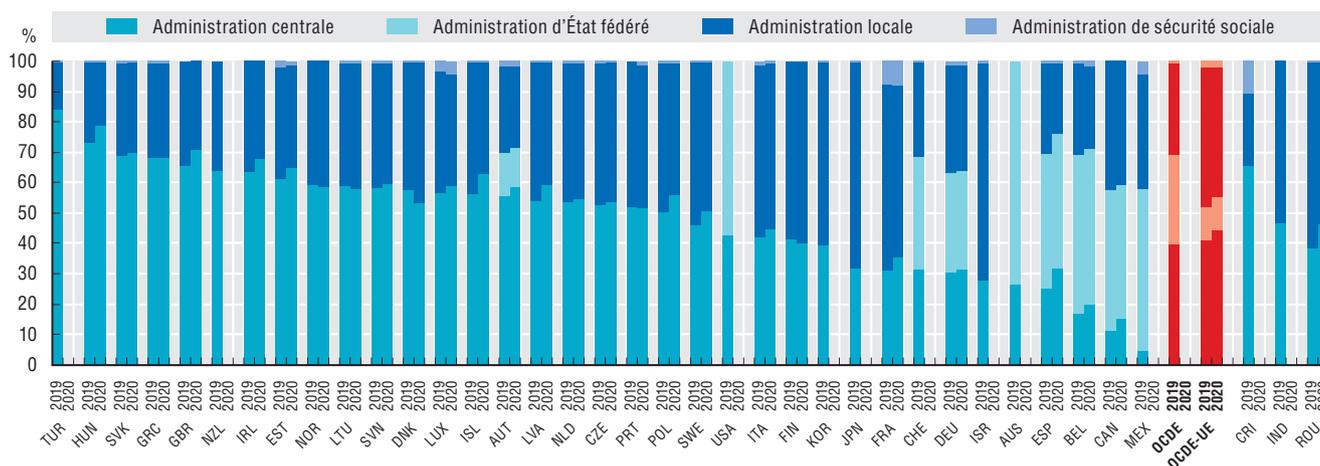
2.33. Investissement des administrations publiques en proportion de leurs dépenses totales, 2007, 2019 et 2020



Sources : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934262980>

2.34. Ventilation des dépenses d'investissement par niveau d'administration, 2019 et 2020



Sources : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934262999>



Extrait de :  
**Government at a Glance 2021**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/1c258f55-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2021), « Dépenses d'investissement des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/2de5c5f9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.